

CONSULTATION
SUR LE RÔLE DE LA FONDATION CANADIENNE POUR
L'INNOVATION AU REGARD DE L'AVENIR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE AU CANADA

*L'ARC, MOBILISÉE POUR L'AVENIR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE DU CANADA*

Commentaires déposés par l'Association pour la recherche au collégial

COORDINATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Samira Chbouki, enseignante, horticulture et environnement, et coordonnatrice,

Bio.Enviro.In., cégep régional de Lanaudière à Joliette

Isabelle Laplante, bibliothécaire responsable, Centre de documentation collégiale

Robert Poulin, administrateur de l'ARC

Hélène Tardif, chargée de projet pour l'ARC

RÉVISION LINGUISTIQUE

Le crayon rouge, enr.

MISE EN PAGE

Josée Robitaille, technicienne en bureautique

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

<http://www.cvm.qc.ca/arc> | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Consultation_FCI_Commentaires_2019.pdf

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARC	4
Présentation du réseau collégial québécois	6
Introduction	8
La convergence.....	9
La collaboration internationale.....	13
Le rôle de la FCI dans le soutien aux petites universités, aux collèges et aux cégeps dans le contexte de l'écosystème de recherche et de développement du Canada	15
Les plateformes institutionnelles et régionales	20
L'équité, la diversité et l'inclusion	22
Références bibliographiques	25

PRÉSENTATION DE L'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent d'établissements d'enseignement collégial du Québec et du Canada, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), de même que des milieux de la recherche universitaire, d'organismes subventionnaires, de ministères et de l'entreprise privée, avec ou sans but lucratif. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau collégial et représentant des réalités diverses. Ses activités sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche de ces établissements; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle l'a fait lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada ont sollicité des commentaires relativement à l'ébauche de leur politique sur la gestion des données numériques ainsi que dans le cadre des consultations sur la révision du modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011,

l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

L'enseignement collégial québécois, en comparaison avec celui des autres provinces canadiennes, constitue un ordre d'enseignement qui se situe entre l'école secondaire et l'université. Ainsi, au Québec, depuis 50 ans, l'enseignement supérieur est composé de deux ordres d'enseignement. La fréquentation d'un établissement collégial est pour ainsi dire obligatoire pour toute personne qui veut poursuivre, dans un cheminement régulier, ses études à l'ordre universitaire. Les contenus des programmes d'enseignement préuniversitaire offerts dans les collèges québécois (en sciences naturelles et en génie, en sciences de la santé, ou encore, en sciences sociales et humaines, en arts et lettres) sont dans les autres provinces intégrés dans les programmes universitaires de niveau menant à un baccalauréat.

Le réseau collégial québécois est constitué de 48 cégeps (collèges [publics] d'enseignement général et professionnel), de 67 collèges privés (dont 24 sont subventionnés par l'État) et de 11 écoles gouvernementales. Y sont affiliés quelque 70 centres de recherche ou de transfert, dont 59 sont reconnus par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à titre de CCTT. C'est donc à l'intérieur d'un réseau constitué de plusieurs sous-réseaux que les activités de recherche sont menées, et ce, en sciences naturelles et en génie, en sciences de la santé ainsi qu'en sciences sociales et humaines, en arts et lettres. Par ailleurs, environ 80 % de la recherche collégiale est de nature appliquée et à peu près 20 %, fondamentale (Piché, 2011, p.7). Dans la préface de *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, le Directeur des affaires universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque, Robert Poulin, a affirmé : « La recherche collégiale est singulière à plusieurs titres. Une de ses particularités est que les chercheuses et chercheurs qui la pratiquent le font volontairement, sans obligation professionnelle. » (Piché, *ibid.*, p. XVII)

Les cégeps sont créés par lettres patentes en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Celle-ci prévoit que, du point de vue des activités pédagogiques ou de formation, tous les cégeps sont soumis à un même règlement, à savoir le Règlement sur le régime pédagogique. Ce dernier permet aux cégeps d'offrir des programmes menant à un diplôme d'État, soit le diplôme d'études collégiales (DEC), ainsi que des programmes institutionnels conduisant à un diplôme d'établissement, soit l'attestation d'études collégiales (AEC). Pour ce qui est des collèges privés, ils sont gouvernés en accord avec l'application de la Loi sur l'enseignement privé. Les programmes qu'ils offrent sont de même type que ceux des cégeps et ils sont aussi assujettis au Règlement sur le régime pédagogique. Il en va de même pour les écoles gouvernementales, qui sont sous la gouverne d'un ministère sectoriel et qui sont constituées selon l'application d'une loi qui leur est propre.

Bien que permise par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'activité de recherche n'est pas inscrite nommément dans les conventions collectives qui encadrent le travail des enseignantes et enseignants. Ainsi, une personne qui désire faire

de la recherche se doit de trouver les ressources nécessaires pour être dégagée d'une partie de sa tâche d'enseignement. Le modèle de financement des cégeps, communément appelé FABES (allocations fixes; activités pédagogiques; bâtiments; enseignants; allocations spécifiques), s'appuie sur un ensemble de règles budgétaires adoptées par le Conseil du trésor, et les sommes sont dédiées à des activités normées. Il ne prévoit pas de soutien financier pour les activités de recherche ou pour le salaire des chercheuses et chercheurs. Ce modèle prévoit toutefois un montant minime pour financer une partie plutôt modeste de la recherche sous forme de programmes de soutien à des projets de recherche. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) administre trois programmes de subvention : le premier concerne l'enseignement et l'apprentissage; le deuxième, la recherche et le transfert; le troisième, la diffusion des résultats de recherche. De plus, il contribue financièrement au fonctionnement des CCTT. Contrairement aux universités, les établissements n'ont pas de marge de manœuvre budgétaire pour allouer des sommes reçues du Ministère à d'autres activités que l'enseignement ou à la gestion afférente à ces dernières.

Le modèle d'allocation des ressources dont il est question ci-dessus, le FABES, est statique; la recherche collégiale, dynamique. Dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre d'une consultation sur la révision de ce modèle de financement (Association pour la recherche au collégial, 2017), l'ARC a notamment souligné que l'apport de la recherche collégiale à l'ensemble de la recherche et de l'innovation serait beaucoup plus considérable qu'il ne l'est à l'heure actuelle si on octroyait aux chercheuses et chercheurs de collèges les frais directs nécessaires pour déployer pleinement le potentiel de cette recherche, tout en préservant son caractère volontaire. Qui plus est, révisé, le modèle gagnerait à rendre les établissements d'enseignement collégial admissibles à l'obtention de frais indirects. Dans ce mémoire, l'ARC propose aussi de mettre en place un modèle de soutien à la recherche qui soit à deux niveaux : à l'échelle locale et à l'échelle provinciale. Enfin, selon l'Association, la recherche doit être considérée comme un élément important de la mission des collèges et financée de façon normée, d'une manière aussi efficace et efficiente que l'enseignement et l'apprentissage, et ce, sans faire l'objet d'annonces politiques qui risquent d'en discréditer la valeur scientifique.

Bref, les salaires des chercheuses et chercheurs, les frais indirects de la recherche, la construction d'édifices ou de locaux abritant les activités de recherche ainsi que l'achat d'équipements scientifiques réservés pour des fins de recherche ne sont pas financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les établissements n'ont pas le droit d'utiliser les sommes reçues de ce dernier à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont dédiées, à savoir la formation en presque totalité.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les commentaires et observations que l'ARC soumet dans le cadre de la consultation sur le rôle de la FCI au regard de l'avenir de la recherche et de l'infrastructure de recherche au Canada sont le fruit de réflexions et d'échanges réalisés par un certain nombre de ses membres lors d'une séance en ligne tenue le 16 janvier 2019 ou effectués par d'autres membres par courriel ou en personne. Ces questions et suggestions renvoient à la version en français du document. En 2010, l'ARC a transmis à la FCI ses commentaires sur la création d'un nouveau fonds pour les collèges; en 2012, ceux sur sa feuille de route 2012-2017; en 2015, d'autres sur la structure de financement de la FCI. Compte tenu de ses obligations et des ressources dont elle dispose, l'ARC tient à remercier la FCI, qui a accepté de lui accorder un délai pour qu'elle puisse répondre aux présentes questions.

Nous tenons à souligner d'entrée de jeu que l'ARC apprécie grandement l'approche consultative de la Fondation. En ce sens, elle est aujourd'hui ravie de transmettre quelques commentaires en lien avec la demande d'avis en cours. Nous croyons non seulement que la Fondation a mené les opérations précédentes dans le respect de la culture collégiale, mais, de plus, que celles-ci l'ont conduite à proposer des solutions afin de mieux soutenir ces établissements. Nous savons pertinemment que les suggestions que nous avons transmises précédemment n'ont pas pu être toutes retenues, mais nous savons apprécier les efforts consentis pour travailler de concert avec les cégeps, les collèges privés, les écoles gouvernementales et les regroupements de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie, et les organismes ayant pour mission de les aider, dont celui que nous représentons est un exemple.

Nous nous réjouissons que le texte fasse référence aux établissements d'enseignement collégial, et ce, dès ses premières pages. Ainsi, le mandat de la Fondation est libellé de telle sorte qu'on peut lire, par exemple, que la Fondation « verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ». Cette reconnaissance de la participation de ces établissements à l'effort de recherche du Canada n'est pas toujours présente dans les documents des organismes subventionnaires et elle n'a pas toujours été constante dans ceux de la FCI. Voilà pourquoi nous tenons à la souligner ici.

L'on retrouvera ci-après des réponses à la plupart des questions posées dans le cadre de la consultation. Pour faciliter la lecture, nous reproduisons les questions contenues dans le document de consultation.

LA CONVERGENCE

1. *Vos objectifs de recherche se prêtent-ils à la recherche convergente? Veuillez donner des exemples de convergence dans vos propres programmes de recherche.*

L'ARC ne peut répondre directement à la question sur ses objectifs de recherche au regard de la recherche convergente, puisqu'elle n'est pas elle-même un établissement d'enseignement collégial. Toutefois, elle peut décrire brièvement un exemple que l'on pourrait considérer comme participant de la recherche convergente et qui est mené dans le réseau collégial québécois, plus particulièrement au sein d'un collège privé subventionné. Le Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque (CRITAC) réalise des projets qui allient génie, arts et lettres, et santé dans un environnement de performance et, fréquemment, dans une perspective de recherche-crédation. À l'intérieur de l'École nationale de cirque, les plateaux sont d'abord voués à l'enseignement des arts du cirque, et les contraintes d'espace et de temps sont telles que le CRITAC ne peut développer sa capacité de recherche à sa juste mesure. De plus, le CRITAC souhaite offrir, dans le cadre de ses travaux, des résidences de recherche, ce pourquoi aucun espace n'est disponible à l'heure actuelle. Ajoutons que les projets du CRITAC sont réalisés en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement, collégial ou universitaire, du Canada, d'Europe et d'Amérique du Sud.

2. *Diriez-vous que vous effectuez actuellement de la recherche convergente?*

La FCI définissant la recherche convergente « comme celle qui vise à résoudre un problème précis et impérieux par l'intégration profonde des disciplines, des connaissances, des théories, des méthodes, des données et des communautés de recherche » (Fondation canadienne pour l'innovation, 2018, p. 6), il va de soi que la recherche collégiale s'inscrit résolument dans cette perspective. La présence des établissements d'enseignement collégial sur l'ensemble du territoire québécois – où ils sont parfois les seuls établissements d'enseignement supérieur et parce que l'une des caractéristiques des cégeps est d'être le plus possible en phase avec la communauté dont ils font résolument partie – fait en sorte que leur contribution pour résoudre ce type de problème est souhaitée et souhaitable. De plus, sachant que la recherche fondamentale représente environ 20 % de la recherche collégiale et la recherche appliquée, environ 80 % de cette même recherche (Piché, 2011, p. 7), les chercheuses et chercheurs de collèges sont partie prenante des solutions visant à résoudre les problèmes, de toute nature, éprouvés par la communauté à l'intérieur de laquelle ils s'inscrivent. Leur posture en est assurément une de « mode 2 » (Gibbons, Limoges, Nowotny, Schwartzman, Scott et Trow, 1994). En outre, dans les faits, il est quasiment impossible de mener des projets majeurs sans miser sur la convergence. Dans

cette perspective, sans l'apport des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres à la convergence, un problème de fond apparaît. La convergence ne peut, en effet, en faire l'économie.

3. *Quelles seraient les principales caractéristiques d'un ou de plusieurs fonds destinés à soutenir la recherche convergente?*

L'une des principales caractéristiques de fonds destinés à soutenir la convergence est assurément la simplicité. Son absence pourrait même se traduire par des occasions ratées. Les « problèmes précis et impérieux », pour reprendre les termes de la Fondation, sont peut-être des problèmes complexes. Or, pour y remédier, il ne nous semble ni utile ni souhaitable de mettre en place des fonds qui échapperaient à la simplicité. En effet, ce n'est pas le fonds qui doit être complexe, mais bien le problème et sa solution.

4. *Dans quelle mesure la convergence devrait-elle être utilisée comme critère de financement?*

À l'heure actuelle, plusieurs programmes de subvention confinent la recherche collégiale à la recherche technologique réalisée en partenariat avec des entreprises – surtout à but lucratif –, et très peu de fonds sont disponibles pour la recherche collégiale dans le secteur des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres, ou encore, dans celui de la santé. Or, l'acceptabilité sociale des pratiques nous semble un élément incontournable à l'heure actuelle et, en ce sens, il faut sans conteste associer le secteur des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres, à un nombre croissant de projets. Dans les circonstances, il devient difficile d'aborder les grandes problématiques, tels que les changements climatiques, le vieillissement de la population, l'intelligence artificielle, et les questions qu'elles soulèvent, notamment sur les plans sociétal ou éthique, ou encore, la pénurie de main-d'œuvre, par exemple, dans une perspective de convergence, comme défini par la FCI. En ce sens, le fait d'accorder une importance démesurée à ce critère pour le financement d'infrastructures de recherche risque d'exclure d'office les établissements d'enseignement collégial, puisque les critères étroits d'admissibilité à certains programmes de subvention empêchent de miser sur la convergence. Ces critères souffrent d'un manque d'inclusion de ces établissements en ignorant ainsi leur réalité singulière en regard de celle des universités.

5. *Comment un espace (neuf ou rénové) peut-il servir de catalyseur à la recherche convergente?*

Bon nombre d'établissements d'enseignement collégial souffrent d'un problème de surpeuplement. De plus, bien qu'il soit souhaitable qu'enseignement et recherche se côtoient, il est indéniable que la pratique de la recherche nécessite

l'utilisation d'espaces qui permettent aux équipes de recherche – ou de soutien à la recherche – de se côtoyer, de se rencontrer et de travailler sans être nécessairement devant, à côté ou derrière des équipements hautement spécialisés. Pour reprendre l'expression très connue d'un titre d'ouvrage de Virginia Woolf, la recherche a besoin d'*une chambre à soi*. Il s'agit ici d'une question de vision afin de soutenir l'intérêt croissant pour la recherche collégiale. Dans cette optique, la Fondation gagnerait à appuyer le développement de la capacité de recherche du collégial en offrant par son Fonds collège-industrie pour l'innovation, ou par une autre mesure, des ressources financières pour la construction de salles pouvant accueillir de l'équipement de pointe, telle une imprimante 3D qui mesure 12 pi x 12 pi x 12 pi et qui ne peut être installée dans aucune salle existante étant donné sa configuration actuelle. Tout en souhaitant la collaboration avec des pairs dans des espaces qui pourraient être partagés, nous croyons nécessaire que la FCI reconnaisse que différents types de salles sont nécessaires à la conduite de travaux de recherche, dont des salles de réunion, et que leur construction, leur aménagement ou leur entretien entraînent des frais que l'on souhaitera admissibles.

6. *De quoi a-t-on besoin pour permettre la recherche convergente au-delà du milieu postsecondaire tout en créant et renforçant les partenariats avec l'industrie et tous les autres secteurs?*

Il nous apparaît nécessaire de prévoir plus de souplesse dans les programmes de subvention de la recherche auxquels sont admissibles les établissements d'enseignement collégial en ce qui a trait aux types de recherche possibles, à la diversité des domaines ou des disciplines admissibles et à la nature des entreprises partenaires admises, telles les entreprises d'économie sociale. Puisque ces établissements doivent d'abord avoir eu accès à des projets de recherche financés soit par les trois Conseils, soit par les Fonds de recherche du Québec, ou encore, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec avant d'obtenir un financement d'infrastructure de la FCI, il importe que celle-ci intègre plus de souplesse dans les critères d'admissibilité de ses programmes et que ces critères tiennent davantage compte de la réalité de ces établissements, qui diffère de celle des universités. Dans le but d'éliminer une forme de discrimination systémique, nous croyons que ce serait un pas vers la convergence.

7. *Comment l'infrastructure de recherche par l'entremise des plateformes régionales, des plateformes institutionnelles ou des laboratoires individuels, peut-elle faciliter davantage la recherche convergente?*

L'infrastructure de recherche par l'entremise des plateformes régionales, des plateformes institutionnelles ou des laboratoires individuels pourrait aider davantage la recherche convergente si l'accès aux subventions était facilité grâce

à des critères d'admissibilité mieux adaptés à leur réalité. À notre avis, de telles plateformes pourraient soutenir un effort de mutualisation des infrastructures scientifiques ou technologiques de la part des établissements d'enseignement collégial et, par conséquent, inciter ceux-ci à se commettre davantage en matière de recherche convergente. Encore une fois, il importera toutefois de leur permettre, par les programmes de soutien, d'exercer leurs activités dans les trois grands secteurs de recherche, et aussi, dans tous les types, dans tous les domaines et dans toutes les disciplines de recherche.

8. *Outre les infrastructures et les espaces de recherche, quel autre rôle pourrait jouer la FCI?*

Voir, ci-dessous, la réponse à la deuxième question de la section ayant trait aux petites universités, aux collèges et aux cégeps.

LA COLLABORATION INTERNATIONALE

1. *Pouvez-vous donner des exemples de collaborations internationales importantes qui font avancer les priorités stratégiques de votre établissement?*

Encore une fois, l'ARC ne peut répondre directement à une question qui s'adresse aux établissements. Toutefois, sa connaissance de la recherche collégiale lui permet de décrire brièvement ici le travail de l'une des nombreuses personnes qui participent à des collaborations internationales importantes. En effet, le 11 janvier dernier, l'ARC a décerné son prix Reconnaissance à Martin Aubé, enseignant de physique et chercheur au cégep de Sherbrooke. M. Aubé est un chercheur de collège éminent, reconnu à l'échelle régionale, nationale et internationale. Son intérêt pour la télédétection des aérosols dans l'atmosphère et le déroulement de ses travaux ont conduit non seulement à mieux cerner la relation entre la pollution atmosphérique et la pollution lumineuse, mais également à ouvrir de nouveaux champs de recherche et à concevoir des applications technologiques innovantes. Ses travaux s'articulent autour de trois préoccupations : mieux comprendre les effets des aérosols sur l'environnement, diminuer les conséquences de la pollution lumineuse sur l'intégrité nocturne et utiliser les effets positifs de l'éclairage artificiel sur la santé humaine. Ses travaux l'ont amené à tisser des liens étroits avec des chercheurs provenant de l'Espagne, de la Chine, de l'Allemagne, de l'Argentine et des États-Unis. Le rayonnement de M. Aubé sur le plan international s'illustre par ses nombreuses interventions et communications, de même que par son appartenance à plusieurs groupes de recherche. Ces affiliations contribuent significativement à la diffusion de la recherche collégiale au-delà des frontières du Québec.

2. *Bien que nos données montrent que notre financement a servi à soutenir la collaboration internationale, la FCI contribue-t-elle suffisamment à l'internationalisation de la recherche?*
3. *La FCI devrait-elle favoriser davantage la collaboration internationale par l'entremise de ses investissements en infrastructures de recherche? Dans l'affirmative, comment?*

Certes, que la FCI favorise davantage la collaboration internationale par l'entremise de ses investissements en infrastructure de recherche serait une initiative louable. Quelques établissements d'enseignement collégial et centres de recherche ou de transfert qui leur sont affiliés, et dont le stade de développement (selon Madder, 2011), est avancé, pourraient profiter d'une telle mesure. Toutefois, bien qu'un tel objectif soit souhaitable, il ne doit pas, dans sa mise en œuvre, brimer (dans l'obtention d'un soutien à caractère plus domestique) les établissements d'enseignement et les centres en émergence ou moins bien

établis, encore très nombreux à ce stade du développement de la recherche collégiale au Canada.

4. *Quels sont les principaux obstacles auxquels se heurtent les établissements et les chercheurs canadiens pour s'engager avec succès dans des collaborations internationales? Avez-vous des exemples récents de collaborations internationales manquées? Le cas échéant, quels étaient les obstacles à la participation?*

L'absence de bureau de la recherche dans bon nombre de petits établissements constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de collaborations internationales. Cette situation est la conséquence de l'insuffisance du soutien en matière de frais indirects pour la recherche collégiale. Il est difficile d'imaginer comment les défis que posent la mobilité des chercheuses et chercheurs, la différence des contextes de réalisation dans les établissements à l'étranger, l'arrimage des politiques de recherche des divers établissements et la signature des contrats pourraient être surmontés sans la présence d'un bureau institutionnel de soutien à la recherche.

5. *Quelles seraient les principales caractéristiques d'un ou des fonds visant à soutenir la collaboration internationale (portée, taille, etc.)?*

Le soutien à la collaboration internationale serait une initiative prisée par certains établissements. Sa part relative dans l'enveloppe globale que la FCI met à la disposition des établissements d'enseignement collégial doit cependant être établie de manière à ne pas générer d'exclusion en ce qui a trait à la recherche collégiale. Une portion du fonds devrait être réservée aux établissements d'enseignement collégial canadiens qui ont atteint ce stade de développement – c'est-à-dire des établissements au sein desquels la recherche ou l'innovation sont considérées comme « intégrées », selon Madder (2011) –, et l'évaluation des demandes d'appui présentées devrait être empreinte de la réalité singulière des collèges.

6. *Connaissez-vous d'autres possibilités ou mécanismes de financement au Canada ou à l'étranger avec lesquels la FCI pourrait s'associer (dans les limites de son mandat) pour accroître les chances de succès des projets internationaux?*

LE RÔLE DE LA FCI DANS LE SOUTIEN AUX PETITES UNIVERSITÉS, AUX COLLÈGES ET AUX CÉGEPS DANS LE CONTEXTE DE L'ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

1. *En ce qui a trait à l'accès aux infrastructures de recherche de pointe, quels sont les défis des chercheurs des petits établissements pour mener leurs travaux?*

Les établissements d'enseignement postsecondaires ont besoin du soutien du gouvernement fédéral pour assumer les frais d'exploitation qui découlent de l'activité de recherche. Depuis peu, un large consensus est apparu à ce sujet au sein du milieu de la recherche collégiale : le soutien aux établissements d'enseignement collégial doit être revu de sorte que ceux-ci puissent compter sur ces allocations pour tous les projets financés par le gouvernement et que les frais soient octroyés de manière suffisante. Nécessaires pour développer la recherche, les frais indirects font cruellement défaut pour l'ensemble de la recherche collégiale, et ils devraient être versés en sus des frais directs pour tous les projets. Découlent de la situation actuelle certaines incapacités pour les chercheuses et chercheurs de collèges, par exemple la possibilité d'avoir accès à la littérature scientifique ou de recevoir de l'établissement auquel ils appartiennent l'appui dont ils ont besoin pour être en mesure de préparer les demandes qui leur permettraient d'acquérir et d'entretenir les infrastructures de recherche nécessaires au déploiement de leurs projets. Par ailleurs, il est difficile pour les petits établissements sans infrastructure de pointe en recherche d'attirer des chercheuses et chercheurs de haut niveau et, même, des entreprises partenaires. Un fonds dédié aux établissements en démarrage serait, en ce sens, très aidant. Ces établissements souhaitent que la FCI n'exclue pas de façon systématique les collèges qui se situent au stade du démarrage en recherche, au profit d'établissements bien établis. Par exemple, elle pourrait appliquer une pondération conséquente dans ses critères d'admissibilité ou réserver des sommes dans un programme voué à relever ce genre de défi.

2. *Comment la FCI peut-elle mieux répondre aux besoins et aux défis particuliers des petits établissements par rapport à l'infrastructure de recherche?*

Nous reprendrons ici une proposition formulée lors de notre participation à la consultation tenue en 2015. Il nous semblerait pertinent d'imaginer une série de rencontres, par région géographique, par secteur de recherche ou par domaine de recherche, qui serviraient à mousser les possibilités de financement offertes par la FCI. À titre d'exemple, à la lecture de la liste des subventions octroyées aux établissements d'enseignement collégial du Québec, il nous apparaît que leurs chercheuses et chercheurs des secteurs de la santé ou des sciences sociales et humaines ainsi que des arts et des lettres ne connaissent pas les programmes de la Fondation. Nous osons à peine croire que plusieurs demandes provenant de ce secteur ont été soumises alors qu'une seule subvention a été accordée. Pour ce

qui est de la recherche collégiale en santé, il s'agit d'un secteur en croissance, mais nous ne sommes pas convaincus que ces chercheuses et chercheurs sont au fait des possibilités de financement offertes par la FCI. À cette fin, en ce qui a trait aux établissements d'enseignement collégial et aux centres qui leur sont affiliés, l'ARC est disposée à organiser, de concert avec la Fondation, de telles rencontres si cette dernière peut lui consentir un certain appui financier. Dans cette aventure, l'ARC pourrait assurément solliciter la collaboration du Réseau Trans-tech, avec une possible implication de la Fédération des cégeps et de l'Association des collèges privés du Québec. Pour que l'exercice soit profitable et qu'il contribue à l'accroissement du taux de participation des établissements d'enseignement collégial aux concours de la Fondation, les participantes et participants à ces rencontres d'information et de promotion devront être les gestionnaires de haut niveau les plus concernés, les directrices et directeurs des regroupements et un certain nombre de chercheuses et chercheurs d'élite de la communauté collégiale. Cette éventuelle série de rencontres devrait avoir lieu suffisamment tôt dans le calendrier lié au budget dont dispose actuellement la Fondation. À l'heure actuelle, notre association tient aussi souvent que nécessaire – ou que possible – des séances d'information sur la Fondation et ses possibilités de financement. Nous en avons d'ailleurs tenu cinq depuis janvier 2011, soit dès le lancement du Fonds collège-industrie pour l'innovation : deux en présence et trois à distance. La série de rencontres dont il est question ci-dessus donnerait l'occasion aux établissements d'enseignement collégial de se familiariser davantage avec la Fondation et ses programmes; elle serait aussi l'occasion pour la Fondation de mieux connaître le tissu scientifique du réseau collégial québécois et, par conséquent, de mieux mesurer l'apport des établissements et des regroupements qui le constituent.

Nous continuons de penser que la FCI gagnerait à tout mettre en œuvre pour que les établissements d'enseignement collégial soient bien au fait de tous les frais admissibles dans le cadre d'une demande à la Fondation et, de plus, pour qu'une subvention octroyée par celle-ci permette d'absorber une partie des coûts d'exploitation et de maintenance découlant des propositions approuvées. Les frais indirects liés aux investissements dans ces infrastructures inquiètent les établissements d'enseignement collégial, et il importe de montrer clairement et d'illustrer abondamment tous les aspects relatifs aux demandes. Dans cette perspective, nous croyons que la campagne d'information que nous proposons ci-dessus peut, entre autres, accroître la connaissance qu'ils peuvent avoir de l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux.

Bien que la Fondation annonce sur son site web et mentionne, lors des séances d'information auxquelles elle participe, qu'elle prévoit tenir des concours annuels, la diffusion d'un calendrier des concours prévus pour toute la période visée par les ressources disponibles grâce aux budgets du gouvernement du Canada pourrait se révéler un outil des plus intéressants. Dans la mesure où l'on demande aux

établissements d'enseignement collégial de rédiger un plan décennal des infrastructures de recherche et un plan de développement de la recherche, il serait fort probablement plus facile pour ces derniers de prévoir la participation aux concours si ceux-ci étaient annoncés plusieurs années à l'avance. Les conditions de pratique de la recherche collégiale, à tout le moins au Québec, sont telles que la Fondation a tout à gagner à faire connaître aussi longtemps que possible à l'avance les dates importantes dès que celles-ci sont arrêtées.

Nous croyons que la FCI pourrait appuyer les établissements d'enseignement collégial dans le développement de leur capacité de recherche en mettant à leur disposition des ressources financières aptes à soutenir une structure administrative regroupant des établissements soit par région, soit par grappe, ou encore, par domaine de recherche. L'ARC serait tout à fait disposée à collaborer avec la Fondation pour déterminer les meilleures façons de parvenir à une telle fin. Cet exercice nécessiterait évidemment la collaboration des intervenantes et intervenants du réseau des établissements d'enseignement, ce que nous nous engageons à obtenir. Les effets d'une telle pratique seraient très structurants. Toutefois, nous ne nous leurrerons pas : ces effets prendraient un certain temps à se faire sentir au regard du taux de participation aux programmes de la Fondation. Les Conseils de recherches du Canada et les ministères provinciaux responsables du développement de la recherche et de l'innovation, de même que certains autres organismes, tels les Fonds de recherche du Québec, pourraient aussi être sollicités par la FCI pour contribuer financièrement à la constitution des montants nécessaires à cet exercice.

3. *Du point de vue des petits établissements, quels sont les avantages ou les défis associés aux projets collaboratifs et multiétablissements? Comment les petits établissements peuvent-ils contribuer de façon optimale à de telles initiatives?*

Pour ce qui est des avantages, nous croyons que la conduite de projets collaboratifs ou multiétablissements pourrait entraîner la création d'une masse critique, l'émergence d'un effet de taille favorisant de plus grands volumes d'activités, des économies d'échelle, un partage des coûts de fonctionnement et de maintenance et une certaine mutualisation des ressources, ou encore, une augmentation de la visibilité de ces établissements. En ce qui a trait aux défis, mentionnons l'arrimage des plans d'investissement en infrastructure de recherche des établissements participants de même que des plans de développement de la recherche institutionnels, compte tenu de leur propension à vouloir être considérés comme établissements jouissant d'une certaine autonomie en matière de gestion et de gouvernance. Il se peut aussi que la volonté de rayonnement soit un frein à la collaboration, voire à la collégialité. Par ailleurs, certaines personnes nous ont exprimé une forme d'appréhension dans le cadre de projets multiétablissements interordres impliquant un collège et des universités, en raison de leur taille très différente. Elles apprécieraient que la FCI considère le défi que représente, pour

un collège, de convaincre une université du bien-fondé de l'installation d'une infrastructure entre ses murs.

4. *La FCI devrait-elle en faire davantage pour faciliter la participation des petits établissements aux projets de collaboration multiétablissements?*

L'engagement de la FCI envers la participation des petits établissements constitue une voie intéressante en ce qui a trait à l'atteinte d'une masse critique d'activités de recherche, mais il ne faudrait pas que son encouragement en ce sens, par des critères trop discriminants, pénalise ou exclue les petits établissements qui ne sont pas en mesure, pour toutes sortes de raisons valables, de mettre en place des projets multiétablissements. Elle pourrait peut-être, cependant, tenir compte positivement des projets soumis par les grands établissements qui incluraient de petits établissements.

5. *La structure de financement et les processus d'évaluation au mérite de la FCI répondent-ils aux besoins en infrastructures de recherche des petites universités, des collèges et des cégeps? Avez-vous des suggestions de modifications qui pourraient contribuer à mieux soutenir les petits établissements?*

L'une des avenues qu'il pourrait être intéressant d'envisager, pour la Fondation, serait de réserver une partie de ses ressources pour aider les établissements de petite taille, comme les établissements d'enseignement collégial, ou encore, ceux qui en sont à leurs premières armes en recherche ou dans le développement de leurs infrastructures de recherche. Le programme pourrait même prévoir une modulation pour ces situations, telle que l'allocation de sommes moins élevées et, par conséquent, l'exigence de partenariats moins imposants. En ce sens, serait-il possible de prévoir, par exemple, une gradation de la contribution? Par ailleurs, il pourrait se révéler pertinent d'étudier la participation des établissements d'enseignement collégial selon différents paramètres, comme leur taille, leur infrastructure de recherche ou leur capacité de recherche, afin de bien documenter la possibilité qu'ils participent aux concours de la Fondation. Nous nous rendons d'ailleurs disponibles pour effectuer cet exercice de concert avec la Fondation si elle décidait d'aller de l'avant en ce sens.

Nous avons observé que, dans certains établissements d'enseignement collégial québécois, il est nécessaire d'élaborer une plateforme de recherche qui comprend des infrastructures importantes, et ce, avant même de réussir à attirer des entreprises. En effet, pour certains types de projets, le développement d'un produit peut se révéler un passage obligé avant l'engagement des entreprises. Par conséquent, dans de tels cas, il devient quasiment impossible d'obtenir la participation de partenaires qui s'impliqueront dès la soumission de l'avis d'intention. À notre avis, les critères de sélection des projets devraient tenir compte de cette réalité, le cas échéant.

Certaines personnes nous ont signalé éprouver des difficultés en ce qui a trait à la contrepartie exigée des entreprises partenaires, en particulier lorsque leur domaine de recherche fait appel à des collaborations avec des entreprises d'économie sociale, des organismes sans but lucratif ou des coopératives, pour qui une contribution en nature serait plus compatible avec la mission et le mode de fonctionnement.

Bien que nous croyions que la Fondation porte déjà une attention à ce point, nous tenons à souligner l'importance que le comité d'évaluation d'un projet comprenne des membres en provenance de l'ordre d'enseignement collégial des provinces ou juridictions concernées. Nous pensons en effet que les conditions de pratique de la recherche collégiale sont telles que ces personnes sont en mesure de mieux comprendre les différentes réalités vécues par les établissements d'enseignement collégial, d'une juridiction à une autre – par exemple, que ceux du Québec offrent aussi de la formation dans le secteur préuniversitaire et non seulement dans le secteur technique. La nature des infrastructures sollicitées pourrait en être affectée, notamment en générant davantage de demandes en sciences humaines, arts et lettres ou sciences de la nature.

LES PLATEFORMES INSTITUTIONNELLES ET RÉGIONALES

1. *Parlez-nous de votre expérience à l'égard des plateformes, tant institutionnelles que régionales.*

L'ARC ne peut répondre directement à la question sur l'expérience à l'égard des plateformes, puisqu'elle n'est pas elle-même un établissement d'enseignement collégial. Toutefois, elle peut décrire brièvement un exemple d'initiative menée au sein du réseau collégial québécois, plus particulièrement au sein d'un cégep. L'un des axes de la recherche réalisée par l'équipe d'INÉDI, soit l'adaptation des équipements utilisés pour les sports d'élite dans le but de combler les besoins de tous les segments de la population. Ainsi, en misant sur le design universel pour réaliser des projets qui s'articulent autour des notions de posture, de mobilité, d'autonomie et de performance, le centre INÉDI vise l'inclusion. Dans cette optique, il allie notamment le design industriel et la biomécanique. En plus de travailler de pair avec l'Institut national du sport du Québec et l'Université de Montréal, il est en bonne voie d'établir une collaboration avec l'Université de Lyon, de sorte que ces organismes et établissements partagent leurs équipements, unissent leurs forces et contrent leurs faiblesses. Reconnu au Québec comme centre collégial de transfert de technologie et affilié à la constituante de Terrebonne du cégep régional de Lanaudière, le centre INÉDI favorise l'innovation et la créativité dans le développement de produits pour les petites et moyennes entreprises en agissant comme un chef d'orchestre en matière de formation, d'expertise, d'information, de recherche et de valorisation du design industriel. Par ailleurs, avec les années, le réseau collégial québécois s'est doté d'un ensemble d'organismes de soutien qui contribuent, chacun à sa manière, à son développement. Pour ce qui concerne le développement de la recherche collégiale, l'ARC, le Réseau Trans-tech et le Centre de documentation collégiale (CDC) en font partie. Ils constituent un écosystème dont les éléments jouent des rôles à la fois très distincts les uns des autres et très complémentaires les uns par rapport aux autres. L'ARC est présenté dans les premières pages du présent document. Pour ce qui est du CDC, il s'agit d'un organisme subventionné par le MEES, dont le mandat est de maintenir la collection des documents sur l'enseignement collégial et sur l'éducation en général produits dans les établissements et les organismes; le CDC gère la plateforme EDUQ.info. Le Réseau Trans-tech, pour sa part, est le regroupement des CCTT. En s'alliant, ces organismes peuvent travailler dans une perspective de mutualisation des ressources pour offrir, par exemple, une plateforme réunissant les publications scientifiques des chercheuses et chercheurs de collèges, ou encore, un entrepôt de données de la recherche collégiale.

2. *Le développement et le soutien des plateformes institutionnelles sont-ils une priorité de l'établissement? Dans l'affirmative, quelles mesures votre établissement prend-il pour développer et soutenir les plateformes institutionnelles? Quels sont les principaux défis à relever pour établir des plateformes institutionnelles et les exploiter efficacement?*
3. *Comment la FCI peut-elle mieux répondre aux besoins des chercheurs pour la création de plateformes institutionnelles et de plateformes régionales?*
4. *Le développement et le soutien des plateformes institutionnelles constituent-ils un domaine important que la FCI devrait appuyer davantage? Dans quelle mesure la FCI devrait-elle accorder la priorité au soutien des plateformes institutionnelles?*
5. *Sur quels plans la FCI agirait-elle le plus efficacement pour soutenir les plateformes institutionnelles et améliorer leur pérennité (par exemple, structure de financement, admissibilité des projets et des infrastructures, processus et formulaires de demande, critères d'évaluation)? Quels autres politiques, processus ou pratiques la FCI pourrait-elle adopter pour soutenir plus efficacement l'excellence en recherche par l'entremise des plateformes institutionnelles?*
6. *La FCI devrait-elle jouer un plus grand rôle dans le soutien au réseautage entre plateformes institutionnelles dans l'ensemble du pays?*
7. *Quelles sont les différences entre la création et l'exploitation de plateformes régionales en collaboration avec d'autres établissements ou organisations, et de le faire dans votre établissement? En quoi les plateformes régionales présentent-elles des défis différents pour les établissements? La priorité des établissements est-elle de développer et d'exploiter des plateformes au niveau institutionnel ou régional? Pourquoi, ou pourquoi pas?*

L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

1. *Comment la FCI peut-elle aider votre établissement à faire progresser les objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion inscrits dans votre plan de recherche stratégique et à atteindre vos cibles en la matière?*
2. *Pour les projets que vous avez soumis à la FCI, pouvez-vous relever des obstacles ou des défis immédiats qui vous ont empêché de diversifier la composition des équipes de recherche en matière de genre, de stades de carrière, de taille des établissements, de discipline de recherche et autres?*

Tel que nous l'avons énoncé dans la note préliminaire, la recherche collégiale québécoise est singulière, lorsqu'on la compare avec la recherche universitaire, et ce, pour plusieurs raisons. Ainsi, les critères retenus pour l'évaluation des demandes de subvention peuvent être discriminatoires et non inclusifs ou non équitables pour les établissements d'enseignement collégial en raison de la réalité particulière de ces derniers : pratique de la recherche non obligatoire, conventions collectives à portée limitée pour ce qui est de la pratique de la recherche, modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel (FABES) rigide quant à la possibilité de consacrer ou de dédier librement des fonds pour la recherche, insuffisance des ressources pour le dégrèvement ou la libération de tâche pour les enseignantes et enseignants, par exemple. Il y aurait sûrement moyen de mettre en place une évaluation des projets qui soit plus inclusive et plus équitable, sans sacrifice sur le plan de la pertinence et de la qualité des projets, et sans obstruction quant aux objectifs visés par la FCI.

3. *Quelles mesures incitatives la FCI pourrait-elle offrir pour encourager une plus grande diversité dans les équipes de recherche sur la base des caractéristiques individuelles et institutionnelles ou des disciplines? Selon vous, y a-t-il des pratiques efficaces qui sont utilisées par d'autres organismes de financement pour favoriser la diversification des équipes de recherche et qui pourraient être adoptées par la FCI?*
4. *La structure de financement actuelle de la FCI permet-elle de répondre aux besoins en infrastructures de toutes les disciplines de recherche, y compris les sciences sociales et humaines? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous suggérer des modifications à apporter aux mécanismes de financement de la FCI ou aux objectifs des concours pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion?*

Il importe que la FCI reconnaisse la fragilité et la vulnérabilité de certaines entreprises ou de certains types d'entreprises, telles celles à but non lucratif ou les entreprises d'économie sociale. C'est avec elles que bon nombre de chercheuses et chercheurs du secteur des sciences humaines et sociales ou des arts et des lettres collaborent. Leur apport est indéniable, mais leur capacité à participer à la

rédaction d'une demande de subvention pour les concours de la Fondation, ou encore, à fournir les ressources nécessaires pour être considérées comme partenaires est extrêmement limitée. Elles risquent donc d'être exclues du processus par ces seuls faits.

5. *Pensez-vous qu'il y a des apparences de partialité dans les processus de la FCI (par exemple, lignes directrices pour les concours, processus d'évaluation au mérite)? Dans l'affirmative, suggérez des approches que la FCI pourrait adopter pour les éviter.*

Confiner les activités de recherche des établissements d'enseignement collégial à la seule recherche technologique ou au transfert de cette même nature vers des entreprises privées de production est certes un élément majeur d'exclusion. C'est pourtant ce qui apparaît dans les objectifs et les lignes directrices des programmes qui de la FCI, parfois en lien avec les trois Conseils.

6. *Quelles mesures la FCI peut-elle prendre pour diversifier davantage sa base d'évaluateurs-experts et de comités d'examen? Y a-t-il des outils ou d'autres pratiques utilisés par les organismes de financement (ou autres) pour aider au recrutement d'évaluateurs ayant des attributs et des points de vue différents qu'il serait utile d'envisager?*

Au Québec, les organismes subventionnaires, notamment, emploient de plus en plus une langue épiciène, et nous encourageons vivement la Fondation à aller en ce sens. À titre d'exemple, les Fonds de recherche du Québec procèdent actuellement à la révision de textes et de titres. Ainsi, les mentions étudiante-chercheuse étoile et étudiant-chercheur étoile sont devenus cette année les mentions Relève étoile. Des documents tel celui préparé pour la présente consultation gagneraient à être rédigés avec une telle langue.

L'ARC offre sa collaboration à la Fondation pour diversifier davantage sa base d'évaluatrices-expertes et d'évaluateurs-experts, ou encore, de comités d'examen. Nous tenons à réitérer que la présence de personnes en provenance de l'ordre collégial peut grandement contribuer à l'accroissement de la connaissance de la recherche collégiale, de sa pertinence et de sa qualité.

Depuis sa fondation, l'ARC insiste régulièrement sur l'importance que la recherche collégiale soit représentée au sein de chacun des groupes qui administrent les ressources liées à la recherche. Comme nous l'avons maintes fois constaté et déploré, la recherche collégiale, jusqu'à ce jour, est sous-représentée au sein des instances qui participent de la recherche à l'enseignement supérieur. En ce sens, en 2012, dans ses commentaires sur la feuille de route 2012-2017, l'ARC a souligné l'absence de représentation de cet ordre d'enseignement au sein du conseil d'administration de la FCI. Elle aimerait donc aujourd'hui saluer la

nomination de M^{me} Marilyn Luscombe, présidente-directrice générale du New Brunswick Community College, à titre d'administratrice de la Fondation. Nous espérons sincèrement que ce changement de pratique est implanté de manière durable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Commentaires dans le cadre de la consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation*, Montréal, [En ligne], 2015.

[\[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Consultation2015_Commentaires.pdf\]](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Consultation2015_Commentaires.pdf)

(Consulté le 13 janvier 2019).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Commentaires sur la feuille de route 2012-2017 de la Fondation canadienne pour l'innovation*, [En ligne], 2012.

[\[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Feuille%20de%20route%202012-2017_Commentaires.pdf\]](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Feuille%20de%20route%202012-2017_Commentaires.pdf)

(Consulté le 13 janvier 2019).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Commentaires sur le nouveau fonds pour les collèges*, Montréal, [En ligne], 2010.

[\[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Consultation_2010-09-23.pdf\]](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_FCI_Consultation_2010-09-23.pdf)

(Consulté le 13 janvier 2019).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *L'ARC, mobilisée pour le budget fédéral de 2019*, Montréal, [En ligne], 2018.

[\[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Consultationsprebudgetaires_2018_Memoire.pdf\]](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Consultationsprebudgetaires_2018_Memoire.pdf)

(Consulté le 13 janvier 2019).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Oser + de financement pour la recherche collégiale*, Montréal, [En ligne], 2017.

[\[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MEES_Memoire_2017.pdf\]](http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MEES_Memoire_2017.pdf)

(Consulté le 17 janvier 2019).

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION. *Conversation sur l'avenir de la recherche et de l'infrastructure de recherche au Canada : le rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation*. Document de discussion, 2018.

GIBBONS, M., C. LIMOGES, H. NOWOTNY, S. SCHWARTZMAN, P. SCOTT et M. TROW. *The New Production of Knowledge: the Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, London, Sage, 1994.

MADDER, Jim. « Innovation at Canadian Colleges and Institutes », dans Marti JURMAIN, et Jim MADDER. *La recherche en sciences humaines dans les collèges canadiens. Une analyse ciblée de l'environnement* [étude préparée pour le compte du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada], annexe E, 2011.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION. *Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation. Guide de l'utilisateur – Demande d'aide financière*, Québec, 2018.

PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et de Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.